

Mobilisations contre l'accapement de terre au Sénégal : une action collective qui hybride les modes culturels et internationaux de mobilisation

Sarah Hopsort

En quelques points :

- Au Sénégal, la mobilisation des populations contre les attributions, favorisées par l'État, de terres paysannes à des investisseurs privés a montré une efficacité remarquable ces dernières années
- Cette action collective combine les modes culturels de mobilisation de la société sahélienne et les formes internationales de mobilisation de la société civile
- La façon dont les populations ont hybridé ces deux modes de mobilisation est analysée de façon comparative à partir de 3 exemples
- On analyse ensuite quelles sont les conditions qui permettent à cette action collective « hybride » d'émerger, en prenant exemple sur un terrain où la mobilisation peine à gagner gain de cause.

Résumé

Depuis les années 2000 au Sénégal à la logique étatique qui favorise l'entrepreneuriat agricole privé répond une contestation des paysans. L'Etat qui développe une action publique orientée vers la valorisation des investisseurs privés voit se multiplier sur le territoire des actions collectives qui expriment la détermination des populations à défendre leur droit d'accès à la terre. Ces contestations, qui sont parvenues à plusieurs reprises à bloquer les attributions de terres paysannes à des investisseurs privés, émergent à l'échelle villageoise puis réussissent à avoir une dimension nationale en impliquant un ensemble vaste d'acteurs. L'analyse montre que différents types de liens, du communautaire au professionnel, sont ainsi activés pour réussir cette mobilisation « multi-niveaux ». Cependant, parallèlement aux localités où des mobilisations se sont formées, d'autres zones concernées par les mêmes dynamiques d'investissements privés rencontrent des difficultés à s'opposer à un investisseur privé : pourquoi ?

I. Introduction : Une contestation nationale et internationale, variée et croissante des accaparements de terres

Depuis le rapport « main basse sur les terres agricoles en pleine crise financière » par l'ONG Grain, en 2008 l'accaparement des terres est mis au devant de la scène internationale. Bien que cette dynamique ne soit pas une nouveauté du XXI^{ème} siècle (Antil, 2011), son ampleur est croissante: 221 millions d'hectares seraient concernés (Chouquet, 2012 ; ILC 2011) sur l'ensemble de la planète. Bien que les terres les plus convoitées soient en Afrique, Asie, Europe de l'Est et Amérique Latine.

Face à une logique souvent soutenue par les acteurs étatiques et certaines institutions internationales les populations de par le monde s'organisent pour s'y opposer. Les formes de contestations autant que les résultats de ces actions diffèrent. La mobilisation en 2008 à Madagascar contre l'entreprise Daewoo Logistic a fait cas d'école en soulignant autant le pouvoir que pouvaient avoir l'arène internationale dans la dénonciation des accaparements de terres (Burnod 2011) que l'impact des tensions foncières dans les crises politiques nationales. La presse internationale a mis en lumière la négociation en cours entre l'entreprise et l'Etat malgache pour l'acquisition de 1.3 millions d'hectares pour la culture de maïs et d'huile de palme pour 99 ans (Teyssier, Ramarojohn et Andrianirarisaloana 2009). A partir de là, le collectif des Terres Malgache composé de ressortissants et soutenu par des ONG s'est constitué. Cette dynamique de mobilisation qui allie implication d'ONG internationales et de collectifs de ressortissants n'est pas unique est se retrouve dans d'autres mouvements contre les attributions de terres paysannes à des investisseurs privés (Matiniello 2012). Quelque soit leur dénouement, ces mouvements de contestation soulignent une dissension forte sur les visions du foncier et des modèles agricoles entre les populations et les acteurs publics. Il faut toutefois, avoir à l'esprit que ces populations rurales ne sont pas unanimes dans leur rejet des projets agro-industriels. Les investissements privés sont perçus par un certain nombre de personnes comme une aubaine pour redynamiser l'activité économique, ce qui entraîne des divisions au sein des localités concernées (Adamczewki, et al. 2012 ; Mamonova 2012).

Au Sénégal, les formes d'actions contre les accaparements autant que leurs succès diffèrent. Depuis environ 20 ans l'attribution de terres paysannes à des investisseurs se développe se développe (Diop, Diaw, Diallo, & Kanoute, 2011 ; IPAR, 2012). Ces investisseurs peuvent être étrangers comme acteurs publics ou privés nationaux. Au moins 700.000 ha auraient ainsi été attribués, dont 250.00 ha à des nationaux (EndaPronat, 2012). Différents terroirs sont concernés par ces cas d'accaparements mais ils ont tous pour point commun d'être des espaces stratégiques : ce sont des zones à fort potentiel agricole. A partir de 2003, le nombre de mobilisations paysannes contre ces attributions autant que leur résonance a augmenté, parvenant à plusieurs reprises à empêcher l'installation d'investisseurs privés (Seye, 2003). Ces mobilisations ont été fortes, autant par le nombre de participants aux marches que par leur portée symbolique car elles ont parfois pu être marquées par des actes et événements importants (violences, morts grève de la faim).

L'objectif de cet article est d'analyser les ressorts de ces mobilisations à partir d'exemples illustratifs. Comment sont-elles parvenues à se constituer et à impliquer une diversité d'acteurs ? Comment sont-elles parvenues à atteindre leurs objectifs ? Qu'en est-il des localités où un cas d'accaparement est constaté mais où la population ne parvient pas à se mobiliser ? L'enjeu consiste à comprendre les différents éléments qui ont permis à certaines mobilisations de prendre forme et par extension comprendre ce qui peut manquer aux autres.

II. Résultats : des actions collectives qui reposent sur une diversité de liens, du réseau communautaire aux partenariats stratégiques

Les mobilisations collectives qui ont pris forme au Sénégal étant nombreuses (Boye 2012 ; Coulibaly 2013)¹, nous avons fait le choix de nous concentrer sur trois d'entre elles, représentatives à la fois de la singularité et des régularités entre ces mouvements. Dans le village de Fanaye au Nord du Sénégal, une entreprise sénégalaise soutenue par l'État a cherché à acquérir 20.000 hectares pour la production de biocarburant (Cissé 2011). Dans le village de Wassadou en haute Casamance (Sud-Est du pays), c'est un particulier franco-sénégalais qui a revendiqué sur 2.000 ha un titre d'affectation datant de 1931 (APS 2012) tandis que dans la région du lac de Guier (Nord du pays) un agro-business sénégalais s'est progressivement installé sur 5.000 ha (dans la communauté rurale de Syer). Dans les deux premiers cas, la mobilisation locale est parvenue à obtenir gain de cause mais au travers de dénouements différents. À Fanaye, c'est à la suite d'incidents graves ayant entraîné morts d'hommes que l'État et l'entreprise ont fait machine arrière². À Wassadou, c'est un procès provoqué par la société civile qui a mis un terme au litige³. Le cas du Lac de Guier est différent puisque la mobilisation rencontre des difficultés à se maintenir. Il s'agit donc d'étudier ce qui a permis à certaines mobilisations de fonctionner et ce qui en entrave d'autres.

Cette étude comparative repose sur un ensemble d'entretiens conduit avec les membres des différents collectifs des localités concernées, la lecture des rapports, mémorandums et autres documents partagés par ces personnes et enfin la lecture de la presse.

a) Fanaye : une mobilisation qui se construit d'abord grâce aux liens communautaires

Quand le réseau communautaire permet de structurer l'action collective et d'échapper aux tensions politiques du niveau local

La mobilisation d'une partie de la population de Fanaye contre l'affectation de 20.000 ha à l'entreprise SenEthanol s'est formée le jour même où cette affectation était décidée par le conseil élu de la commune locale⁴, le 15 juin 2011. Des élus locaux qui s'opposaient à cette attribution se sont constitués en « Front du Refus » et ont entrepris plusieurs actions pour informer la population et tenter plusieurs recours en interpellant les autorités étatiques locales. Suite à l'arrestation de paysans protestataires, le collectif local estime qu'il ne pourra gagner seul la bataille et fait alors appel aux ressortissants de la localité installés à Dakar.

Dans les pays sahéliens, les ressortissants forment un groupe social qui a une importance dans la société. Leur origine trouve racine dans la structuration traditionnelle de la société en classes d'âge. L'initiation du passage à l'âge adulte s'organise au sein d'une même classe d'âge et crée des liens affectifs et culturels qui perdurent sur le reste de la vie. Il est notoire d'appeler tous les individus de la classe d'âge de son père des « oncles » ou même des « papas », comme tous ceux de sa classe d'âge des « frères ».

Ceux de la même classe d'âge qui émigrent (à la ville ou à l'étranger) gardent généralement des liens affectifs forts entre eux comme avec le village, et se retrouvent régulièrement, de manière informelle ou formelle (association de ressortissants d'un village par exemple, très

¹http://www.dailymotion.com/video/xk36qv_accaparement-des-terres-diokoul-walftv-partie-1_news#.USolV2eLiQI

²<http://www.lequotidien.sn/index.php/opinion>

³ Mais pour relocaliser l'accaparement ailleurs au Sénégal (Hopsort et d'Aquino 2013).

⁴ Au moment de la rédaction de cet article (mai 2013), l'investisseur a fait appel et les procédures judiciaires continuent.

⁵ Le conseil rural de la Communauté Rurale, circonscription électorale la plus petite au Sénégal.

commune dans les universités sahéliennes). À cette dynamique collective par classe d'âge se rajoute le rassemblement entre ressortissants d'une même localité, quel que soit la classe d'âge. Ces liens affectifs et culturels qui réunissent ces émigrés en « ressortissants », terme chargé d'une connotation sociale et culturelle au Sahel, les placent dans une situation particulière dans le lien entre la communauté et l'extérieur. De façon générale, dans les pays africains cette communauté (aussi bien les émigrants installés à l'étranger que ceux restés aux pays) joue un rôle clé compte tenu de leur niveau de diplôme et du soutien financier qu'ils parviennent à apporter à leurs communautés (Bredeloup 1993 ; Koser 2002). Ce soutien leur donne une légitimité et une reconnaissance vis-à-vis de la population comme à l'égard des autorités locales, ce qui leur permet de jouer le rôle d'interface lorsqu'il y a des tensions locales. Doté en capital scolaire et financier par rapport à la population de leur localité d'origine, ils participent d'abord au rapatriement de fonds pour le soutien au développement du village (Lavigne Delville 1991). Ce sont aussi les vecteurs pour l'introduction de nouvelles idées ou pratiques dans leur communauté. Le cas de la mobilisation de Fanaye (Hopsort et d'Aquino 2013) nous montre qu'ils tiennent aussi une place importante dans le soutien à la communauté lorsque celle-ci a besoin d'être reliée à l'extérieur. Les personnes qui se sont impliquées dans le conflit ont activé un lien intra-communautaire répondant à l'interpellation de parents. Lors du conflit de Fanaye, les ressortissants contactés répondent rapidement. Après une première réunion avec la population de Fanaye les ressortissants installés à Dakar comprennent qu'il s'agit d'un conflit important et qu'il leur faut le soutien financier des migrants de la diaspora afin de réussir l'organisation de la contestation. Ils contactent les émigrants de la localité installés à l'étranger (aux États-Unis, en France et en Italie).

Cette implication conduit d'abord à des suggestions pour une évolution du « front du refus » qui change de nom et devient mi-juillet 2011 le « Collectif de Défense des Terres de Fanaye ». Deux motifs expliquent ce choix stratégique. Il s'agit tout d'abord d'éviter des erreurs locales d'interprétation qui pourraient nuire au mouvement. Il y a au sein du Conseil Rural des tensions politiques qui préexistent au projet de SenEthanol, et ainsi mettre en avant dans la dénomination même du mouvement le souci environnemental afin que le combat ne puisse être réduit à des querelles politiciennes. Ensuite, cette dénomination s'inscrit dans l'objectif d'obtenir une médiatisation nationale et internationale plus facile du litige en facilitant sa lecture par les médias. Dans cette perspective, plusieurs sénégalais installés à l'étranger écrivent des lettres au Président de la Communauté Rurale et au sous-préfet pour dénoncer l'affectation et appeler à la discussion. Le collectif organise aussi une marche le 31 juillet 2011, réussissant à réunir des centaines de participants.

Quand le réseau communautaire permet l'obtention du soutien des ONG

Devant l'absence de changement de la situation, un villageois hostile aux investisseurs privés et connu pour sa détermination suggère de solliciter le soutien d'une ONG impliquée dans la région et qui travaille sur l'agro-écologie et la thématique des accaparements : Enda Pronat⁵. Cette ONG est très connue dans le Nord du Sénégal en raison de sa forte implication auprès des communautés paysannes peules⁶. Il est important de noter que l'interpellation

⁵ Enda-Pronat est une ONG, membre d'Enda Tiers Monde, fondée dans les années 1980 qui travaille sur l'agro-écologie et la défense de l'agriculture familiale. <http://www.endapronat.org>

⁶ Le Sénégal se caractérise par une diversité des groupes ethniques. La communauté la plus nombreuse est celle des Wolofs, les Peuls principalement présents dans la Vallée du Fleuve Sénégal sont le 2^{ième} groupe numérique du pays avant les Sérères. <http://ns.cse.sn/fao/population.htm>

d'Enda-pronat semble aussi liée à l'appartenance ethnique commune, peule, entre les dirigeants de l'ONG et les populations de Fanaye.

Ce sont alors les ressortissants de Dakar, bien insérés dans le milieu urbain, qui entrent en communication avec cette ONG basée à Dakar, Enda-Pronat. Puis par l'intermédiaire de cette ONG ils sont mis en relation avec un réseau d'organisations de la société civile mobilisées sur l'accaparement foncier, le CRAFS (Cadre de Recherche et d'Action sur le Foncier au Sénégal)⁷.

A peine un mois plus tard, en aout 2011, le réseau CRAFS organise une réunion des « victimes » de l'accaparement des terres avec des paysans de différentes localités touchées par le phénomène réunit autour du cas de Fanaye. Par cette réunion, le réseau entendait favoriser l'émergence d'un « front » commun pour renforcer le poids des plaidoyers. Il est noté que les ressortissants de Fanaye furent présents.

Suite aux conclusions de cet atelier, le CRAFS développe une stratégie pour accompagner la mobilisation du collectif local de Fanaye. Une équipe composée d'un juriste, un géographe, d'un responsable en communication et d'un leader d'Enda-pronat est mandatée sur les lieux avec pour premier objectif de rencontrer les différentes parties prenantes, de comprendre la situation et mesurer quelles marges de dialogue restent possibles. Au terme de plusieurs jours de terrain et devant une situation bloquée, le CRAFS et le collectif décident alors d'amplifier la mobilisation et d'organiser une nouvelle marche, mais d'ampleur nationale grâce aux capacités de mobilisation et à l'expérience du réseau national de la société civile. Le 1er octobre 2011, des milliers de personnes y participent et un convoi parti de Dakar arrive avec 50 voitures sur les lieux. Le CRAFS s'applique à ce que la mobilisation soit très largement couverte par les médias nationaux et internationaux, y compris Twitter et You tube⁸.

Le dénouement du conflit s'opère en deux temps : tout d'abord fin Octobre 2011, une réunion du conseil rural tourne au drame suite à la présence d'hommes armés qui empêchent des conseillers opposés d'entrer dans la maison communale. Des altercations ont lieu, deux personnes trouvent la mort et vingt-et-une autres sont gravement blessées.

Suite à cela, en Novembre 2011 le Collectif durcit ses revendications et les ressortissants installés à Dakar interpellent directement le premier ministre et le menace d'organiser une marche à Dakar. Rapidement, l'affectation est suspendue par le premier ministre puis définitivement arrêtée par le président de la République au terme d'une réunion avec le Collectif (Kane 2011).

b) Wassadou, le rôle clé d'une association locale

À Wassadou, à, environ 400 km au Sud-Est de Dakar le litige oppose la population de la localité à un privé franco-sénégalais⁹ qui revendique plus de 2.000 ha¹⁰ pour y faire de l'agriculture irriguée d'exportation et de l'élevage de volaille.

Responsabilité étatique dans la genèse du conflit:

⁷ Réseau mis en place à partir de l'été 2010 qui rassemble une dizaine d'organisations nationales et internationales mobilisées pour mettre un terme à l'accaparement des terres au Sénégal et défendre les exploitations paysannes familiales.

⁸ <https://twitter.com/endapronat>

⁹ <http://senegal-business.com/2009/07/page/2/>

¹⁰ D'après les personnes rencontrées, l'initiative du privé aurait été encouragée par le chef du village de Wassadou.

Ce conflit foncier a pris forme en 2009 et souligne la responsabilité de l'État dans cette « confusion foncière ». L'État avait à la fin des années 1960 entrepris d'étendre le Parc National de Niokolo Koba en réinstallant les populations résidentes sur le terroir voisin de Wassadou. Ce sont ces terres dont aujourd'hui un privé revendique la propriété sur 2.000 ha, à partir de titres d'affectation datant des années 1930 et ignorés jusqu'ici.

Une population qui entre en résistance quand la situation devient grave

Entre 2009 et 2010, le privé mène tout d'abord des négociations avec les populations pour s'installer sur une portion de terre qui donne un accès au fleuve Gambie, les populations intimidées acceptent. Parallèlement à cela, une mission composée de gardes forestiers établit en 2009 un procès verbal pour dénoncer l'empiètement des activités agricoles dans le parc par le privé.¹¹ Suite aux inondations de 2010, le privé écume de grosses pertes sur ses cultures. A partir de là, il commence à vouloir d'autres terres. Il exploite alors des champs appartenant à des paysans qui intimidés n'osent pas protester. En 2011, le privé entreprend de « récupérer » des terres supplémentaires au bord du Fleuve Gambie et les populations commencent alors à contester de façon éparse. Il parvient tout de même à s'installer avec le soutien des autorités coutumières. Le litige connaît un rebondissement en 2012 lorsqu'un projet de construction d'un tronçon de route financé par un bailleur étranger et construit en partenariat avec la population locale est mis en péril par le privé qui refuse que cette route passe sur « ses » champs. A partir de ce moment là, les paysans qui s'étaient investis dans ce projet de route décident de solliciter l'aide de leur structure de producteurs, Aprovag (Association de producteur de bananes de la Vallée de la Gambie¹²) avec laquelle ils ont une relation de confiance, afin qu'ensemble ils puissent arrêter l'investisseur.

Le rôle clé de l'Aprovag

L'Aprovag a pris forme en 1988 et est le fruit d'un projet lancé par l'ONG OFADEC (Office Africain pour le Développement et la Coopération) dans les années 1970. L'Aprovag est une association de 12.000 producteurs de bananes regroupés en 13 GIE. La structure a été contacté suite à l'impossibilité par les producteurs car l'investisseur refusait la discussion et réclamait unilatéralement « ses » terres. Les différentes organisations membres ont donc décidées à partir de ce constat et à la majorité d'avoir recours au secrétariat d'Aprovag qui est composé de 10 salariés permanents. C'est un ingénieur horticole qui travaille dans la localité depuis 1986 qui lance l'initiative vers le secrétariat.

Aprovag entreprend alors de rassembler l'ensemble des informations sur la procédure d'affectation de ces terres à l'investisseur et décèle un vice de procédure : l'analyse des différents documents permet de comprendre qu'un avis défavorable au projet de Ranch avait été émis par un comité de conservation des ressources. Puis, sachant que plusieurs acteurs locaux se sont par le passé opposés à lui en vain, les membres de l'association constituent alors un « Comité des organisations de la société civile de Wassadou » pour faciliter la médiatisation du conflit et la coordination de la mobilisation. Ce comité fédère les autres organisations locales de la société civile en rappelant qu'au-delà des terres paysannes le parc naturel de Niokolo Koba est aussi menacé. Cette stratégie est efficace car elle permet au

¹¹ Comme l'explique la lettre écrite par le chef de la mission adressée au sous préfet, document partagé par un membre du CRAFS.

¹² <http://www.aprovag.org/>

comité d'avoir l'appui d'une structure protectrice de l'environnement, ASAN (Association Sénégalaise des Amis de la Nature¹³).

Cependant ces mobilisations ne rencontrent pas de succès, compte tenu de l'inertie des autorités locales qui affirment n'avoir pas les capacités de régler ce litige et renvoient aux autorités supra-locales. Le collectif comprend alors qu'il lui faut avoir recours à d'autres partenariats pour s'extirper de l'échelle régionale.

L'implication d'un réseau national : le CRAFS, partage d'un répertoire d'action efficace

C'est au travers d'une ONG qui travaille avec Aprovag depuis 2006 (VECO¹⁴) que le comité de Wassadou créé un lien avec le CRAFS. Plusieurs manifestations sont organisées par le CRAFS et un mémorandum est déposé auprès gouverneur de la région (Boye 2012). Celui-ci refuse de recevoir les manifestants mais à la suite d'un point presse organisé par le CRAFS et tenu à l'entrée du gouvernorat, il consent à s'entretenir avec quelques représentants. Parallèlement à ces mobilisations les populations sont entraînées dans un combat judiciaire par le privé qui revendique des titres fonciers datant de 1931. Dans l'espoir d'apaiser les tensions, les deux parties prenantes sont reçues par le premier ministre en septembre 2012. Mais le privé refuse la discussion. Deux mois plus tard, la justice rend sa décision et donne raison aux paysans.

On voit que l'Aprovag a été déterminante, que ce soit par son expérience des mobilisations, son un niveau de compétence important en matière juridique et ses liens avec les acteurs nationaux de ce type de mobilisation.

C) Conflit à l'Est du Lac de Guiers ou la difficulté pour une localité enclavée de s'opposer à un investisseur privé

Dans la communauté rurale de Syer au Nord du Sénégal, à l'Est du Lac de Guiers, un litige foncier oppose une partie de la population à un investisseur privé Sénégalais. Le Lac de Guiers (Arfi, et al. 2003) est le plus grand lac d'eau douce du pays. C'est une zone originellement importante pour les éleveurs bien que depuis les années 1990 les périmètres irrigués s'y multiplient (Mathieu, Niasse et Vincke 1986). Les deux villages principalement touchés par ce cas reflètent la coexistence des activités agricoles et pastorales. Le village de Foss est principalement un village d'éleveurs et celui de Lawasse est principalement un village d'agriculteurs. Les tensions sont nées dans cette localité en 2008 lorsqu'un investisseur a tenté de façon unilatérale d'étendre sa surface d'exploitation en passant de 100 à 500ha affectant ainsi deux villages de la communauté rurale (Foss et Lawasse).

La capacité des populations à s'opposer à un investisseur privé et à obtenir gain de cause est liée à plusieurs facteurs. Le premier est la capacité de ceux qui s'opposent à l'investisseur à coordonner et structurer leur action autour d'un front commun. Or dans cette communauté rurale, les populations ne se font pas véritablement confiance¹⁵. De la même

¹³ <http://www.cse.sn/sid/kiosque/asan/presenta.htm>

¹⁴ <http://fr.veco-ngo.org/>

¹⁵ Lorsqu'un jeune homme du village avait souhaité développer des activités agricoles avec son GIE au sein d'un espace situé à Lawasse mais pas utilisé pour l'agriculture, les éleveurs du village s'y étaient opposés de crainte d'être confronté à la même situation qu'avec l'investisseur qui avait d'abord commencé avec une petite parcelle.

façon, l'information ne circule pas toujours entre les deux villages. De sorte qu'aujourd'hui même, des ressortissants de l'une ou l'autre localité ne sont pas au courant qu'une nouvelle procédure judiciaire a été lancée.¹⁶ Le deuxième facteur est lié à l'aptitude des personnes mobilisées à obtenir le soutien d'acteurs qui pourront porter leurs griefs à d'autres échelles. Or en ce qui concerne ce conflit foncier, les populations se défendent à leur échelle mais ne disposent que d'une personne ressource qui vit à l'extérieur du village et qui conserve des liens de solidarité forts avec sa localité d'origine. De plus, dans la localité, il y a peu d'ONG mobilisées sur l'agriculture ou le foncier : en dehors de l'ONG Enda Syspro¹⁷ qui travaillait dans la localité il n'y a pas d'ONG mobilisée dans l'agriculture, seulement un GIE de femmes (Femmes de Lawasse).

Genèse du conflit : un « acteur du développement » qui s'impose sur la scène locale foncière

En 2003, un investisseur sénégalais s'installe, pour des activités agricoles. L'investisseur intervient en fait dans la localité depuis 1996¹⁸, pour le compte d'une ONG nationale, Enda Syspro. Ayant quitté la structure, il revient dans la localité pour son compte et y recherche à partir de 2003 des terres pour cultiver à proximité du lac. Il parvient à s'entendre avec un habitant d'un des villages de la communauté (Foss), qui lui cède à l'amiable 30ha. Jusqu'en 2008, il cultive ces terres sans qu'il n'y ait de heurts avec la population. Durant cette période la population l'a vue étendre petit à petit sa superficie et ne s'y était pas opposée. En effet, la majorité d'entre elle croyait que l'investisseur bénéficiait de la superficie qui avait été octroyée à Enda Syspro. Ce n'est que lorsque l'investisseur entreprend de clôturer la surface qu'il s'est appropriée que la population commence à s'y opposer. Les barrières qu'il avait posées entravent l'accès au lac des populations des deux villages de la localité : Foss et Lawasse. Cela pose un problème pour les paysans (s'approvisionner en eau pour irriguer les champs) et pour les éleveurs (abreuver les troupeaux). Tout en clôturant cette surface, l'investisseur étend sa surface d'activité de plus de 100ha sans consultation avec la population. Les tensions prennent donc forme. En effet l'entrepreneur empiète sur une piste à bétail officielle¹⁹ des éleveurs du village de Foss et dans des champs de cultures pluviales des agriculteurs du village de Lawassa. Il met ainsi en place 4 pivots d'irrigation et entame la construction d'un canal pour alimenter ses terres sur une surface de 500. Il s'appuie pour cela sur son titre foncier obtenu en 2003 portant sur 500ha mais dont la délimitation précise n'avait été faite. Le titre d'affectation de l'investisseur indiquait 500ha dans la communauté de Syier mais sans précision sur la localisation précise.

¹⁶ Un recours a été déposé (2013) à la cour de cassation de Louga par la population de Lawasse contre l'investisseur.

¹⁷ <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/organisme/fiche-organisme-235.html>

¹⁸ En 1996, une demande d'affectation avait été faite par Enda Syspro pour 5.000 pour la culture de coton. Malgré les demandes d'études d'impact de la population, aucun document n'est donné. La nouvelle équipe municipale arrivée en 2009, découvre que l'affectation est en faite au titre d'Agrina Sénégal (société sénégalaise d'agro-industrie). Les élections locales de 2009 ont porté une nouvelle majorité dans un conseil rural élargi (de 20 conseillers à 36).

¹⁹ Inscrite dans le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols de la Communauté Rurale de Syer.

Un accès à l'eau menacé pour la population locale et une jeunesse réactive

Face à cela, la jeunesse de la localité contacte un ressortissant, installé depuis peu dans la Communauté Rurale voisine de Mbane. Ce ressortissant combine plusieurs facettes. Tout d'abord, il est connu par la jeunesse pour avoir installé à Foss entre de 2003-2008 une exploitation agricole sur la base d'accords avec des paysans qui ne parvenaient pas à exploiter tout leur espace. Il a donc une expérience en accords de ce type. Ensuite, c'est un intellectuel, qui a effectué des études en droits. Enfin, il est le fils de la personne qui a conclu un accord avec l'investisseur et son désaccord sur cette transaction est connu²⁰. Il s'agit donc d'une personnalité locale particulière, et particulièrement concerné par le conflit. Ce ressortissant va faciliter la rédaction d'un mémorandum, adressé aux autorités locales, qui obtient la signature d'une grande partie de la population et des chefs des deux villages. Suite à cette démarche un accord à l'amiable est trouvé en 2010, facilité par l'arrivée d'un nouveau Conseil Rural en 2009. L'investisseur se serait engagé à libérer la piste de bétail, à clôturer son champ et à recruter la main-d'œuvre localement.

Un investisseur qui met en échec le consensus mais une population unie contre le privé

En 2011, ce consensus prend fin lorsque l'entrepreneur unilatéralement étend son périmètre. Jusqu'à lors il s'était établi sur des parcelles obtenues à l'amiable. A partir de 2011, il revendique des titres de propriété portant sur 5.000 ha en s'appuyant sur un titre d'affectation qui serait détenu par une entreprise agro-alimentaire, Agrina. Selon l'avis des populations, ce titre avait initialement été fait en 1996 au nom d'une ONG nationale (Enda Syspro) et a été modifié à la demande de l'investisseur face à la contestation de l'investisseur. Ce titre aurait été obtenu avec le soutien du président de la communauté rurale sans que le conseil rural n'en ait été informé. Ce titre permet à l'investisseur de se défendre puisque la surface des 5.000ha avait été délimitée et correspond à celle qui intéresse l'investisseur, les rives du lac.

Il commence à viabiliser 200ha et installe de nouveaux canaux d'irrigation. Face à cette menace sur leur accès à l'eau, les éleveurs soutenus par le Conseil Rural entament des poursuites judiciaires contre le privé. La colère de la population est aussi alimentée par les mauvaises conditions de travail des ouvriers agricoles employés par l'investisseur.

Une partie de la jeunesse entreprend de freiner directement les activités de l'entreprise en bloquant les engins. Ce dernier mobilise les gendarmes qui libèrent l'entreprise, tandis que le tribunal se déclare en Mars 2012 incompetent en la matière après 3 procès.

Aujourd'hui, l'affaire se poursuit en cours de cassation. Les conseillers ruraux et les chefs de villages soutiennent les populations et les deux villages coordonnent leur action judiciaire et engagent deux avocats. Les frais de négociation administratifs et judiciaires sont peu à peu assurés grâce à une participation de la population. Celle-ci a d'ores et déjà annoncé qu'en hivernage elle cultiverait sur les terres revendiquées par le privé. Actuellement, la population

²⁰ Il a par exemple exprimé publiquement lors d'un atelier de la CERO (Cercle d'Etude et de Réflexion pour le Oualo) en mai 2008, sa désapprobation face à l'investisseur, suite à l'intervention présentée par ce dernier, autant ses manières que le modèle agricole qu'il prône. http://www.ipar.sn/IMG/pdf/hs25bis_goana.pdf

qui reste mobilisée pour la poursuite de la procédure judiciaire manque de moyen pour exiger l'accès à certains documents de l'investisseur mais poursuit le procès. L'investisseur quant à lui a quitté la localité depuis l'ouverture depuis plusieurs mois mais des gardiens assurent la sécurité sur certaines des parcelles objets de litige.

III. Des modes d'action collective mobilisant à la fois des formes culturelles et internationales d'action collective

a) Les réseaux communautaires comme ressources stratégiques pour des paysans ?

L'implication de natifs de localités (« ressortissants ») touchées par l'accaparement de terres aux côtés de leurs parents est souvent déterminante. Le poids économique de ces migrants et leur implication dans le développement de leur localité d'origine est connu²¹. Dans la localité de Fanaye et plus largement dans la région du Fouta, cette émigration est importante et ancienne (Lavigne Delville 1991). À Fanaye, la diaspora a mis en place en 2000 une ONG soutenant des actions de développement dans la localité, Fanaye Renaissance²², qui rassemble des ressortissants du Gabon, de France, des Etats-Unis, d'Espagne et d'Italie. Au-delà des enjeux économiques qui nouent l'implication de ces migrants avec leurs localités d'origines, les récentes mobilisations foncières révèlent un engagement plus vaste. Lorsqu'il y a des conflits locaux et que les autorités villageoises ne parviennent pas à un consensus, on fait appel à eux. Ce soutien peut aussi prendre la forme de lettres qui sont adressées aux autorités locales

Cette légitimité des ressortissants s'appuie aussi sur les compétences en termes de rédaction de plaidoyers et capacité à mobiliser les médias. L'apport des ressortissants se situe en particulier dans une sorte d'expertise sur les moyens de s'insérer dans la communauté internationale. Les niveaux d'études (beaucoup de ressortissants sont diplômés en études supérieures) et les carnets d'adresses détenus par ces derniers sont déterminants pour la médiatisation de la mobilisation. Les ressortissants ont les ressources matérielles et symboliques pour soutenir et amplifier la contestation. C'est ce qui s'est passé à Fanaye, mais ce constat peut s'observer dans différentes localités touchées par les conflits fonciers (Guédé, Kédougou, Sangalkam...)²³.

b) Fanaye et Wassadou : dans un contexte de conflits fonciers de nouveaux liens se tissent entre les organisations nationales de la société civile et les collectifs villageois : des actions de développement aux actions de contestation politique

Dans les cas de Fanaye et de Wassadou, on note la présence d'organisations nationale de la société civile qui interviennent depuis longtemps dans la localité (Enda-pronat à Fanaye, Veco à Wassadou). Même si elles ne sont pas la première étape de la constatation, leur présence dans la localité fait qu'elles peuvent être mobilisées dès que le passage à une étape supra locale se fait sentir.

²¹ http://www.rewmi.com/La-diaspora-senegalaise-a-envoye-643-milliards-en-2011-DPEE_a57657.html

²² <http://www.fanaye.com/index.php>

²³ http://getlocalne.ws/world/senegal_foreign/seneweb_news_967816

Il est intéressant de noter que dans le cas de Wassadou, la population nouait un lien particulier avec les ONG puisque depuis les années 1980 c'est le travail mutuel de l'agence de coopération canadienne et la fédération locale des producteurs qui a permis l'essor économique de la localité

Il est intéressant de noter que les organisations de la société civile qui sont mobilisées ne travaillaient pas particulièrement sur la question foncière (associations de protection de l'environnement, d'appui aux organisations de producteurs et de défense des droits d'accès des femmes...). C'est donc leur nature (association nationale, nœud de réseaux nationaux de mobilisation, expérimentées en mobilisation et médiatisation...) qui leur donne une place ressource auprès des acteurs locaux, qui n'ont pas contacté des organisations plus proches de la thématique (organisations paysannes). Ces organisations ne sont donc pas impliqués pour créer la dynamique de contestation, puisque sur une thématique qu'elles n'abordent habituellement pas, mais pour leur expertise en mobilisation dans un contexte nécessitant la remise en question de l'action des autorités publiques (locales ou nationales), donc nécessitant une expertise importante dont les acteurs locaux (et les organisations paysannes, même faitières) sont plus démunis. C'est dans cette perspective que les ONG et notamment le réseau du CRAFS s'est efforcé de soutenir ces mobilisations dans les procédures judiciaires et la médiatisation du conflit.

III. Conclusion : entre similitudes et particularités

Les trois cas analysés enseignent sur le processus constitutif des mobilisations foncières au Sénégal.

Les actions collectives s'amorcent dans chacun des cas par une mobilisation locale portée par des personnes-ressources ayant une capacité particulière : ressortissants dans le cas de Fanaye, Wassadou et Syer.

Ces personnes ressources ont alors la stratégie de rassembler un groupe d'opposants qui commencent par manifester leur opposition auprès de l'investisseur privé, puis auprès des autorités locales (conseil rural, sous-préfet...) si le privé refuse la concertation. Cependant, cette mobilisation collective peut rester informelle (comme à Syer) ou associative, comme à Fanaye ou Wassadou.

Devant le peu de réussite de ces mobilisations locales, les protestataires mobilisent alors les échelons supra-locaux, juridiques dans le cas de Syer, juridiques et société civile, donc médiatique, dans les deux autres cas.

Cette deuxième phase est fondamentale dans la mesure où elle correspond à la consolidation des revendications et la publicisation du problème à une échelle supra-locale. La stratégie d'institutionnalisation qu'illustre la transformation en association se poursuit par la forme choisie de mobilisation supra locale. Des manifestations de grandes envergures sont organisées. Dans le cas de Syer, la société civile nationale n'a pas été mobilisée parce qu'elle n'était pas connue des leaders de la contestation.

Bibliographie

- Allaverdian, Celine. *Agricultures familiales et société civile face aux investissements dans les terres dans les pays du Sud*. Coordination Sud, 2010.
- Anseuw, Ward, Liz Alden Wily, Lorenzo Cotula, et Micheal Taylor. *Land Rights of the Rush for Land: finding of the Global Commercial Pressures on Land Research Project*. Rome: ILC, 2012.
- Antil, Alain. *La Ruée sur les Terres Agricoles, Quel impact pour l'Afrique?* Paris: IFRI, 2011.
- APS. «Les populations de Wassadou protestent contre l'accaparement de leurs terres.» *Agence de presse Senegalaise*, 2012.
- Arfi, Robert, et al. *Lac de Guiers, conditions environnementales et planctoniques*. Dakar: Centre de documentation IRD, 2003.
- Benkhala, Amel, Jacques Faye, Oussouby, Seck, Sidy Mohamed Touré, et Cheick Oumar Ba. *Les organisations paysannes sénégalaise dans le processus de réforme foncière*. Dakar: IPAR, 2010.
- Boye, Pape Doudou. « Les producteurs de bananes pour un règlement définitif de la question des terres de Wassadou.» *Leral*, 2012.
- Bredeloup, Sylvie. «Les migrants du Fleuve Sénégal, à quant la "Diams'pora"?» *Revue européenne des migrations Internationales*, 1993: 205-232.
- Burnod, Perrine. *Appropriations foncières: après l'affaire DAEWOO, que se passe-t-il à Madagascar?* Paris: Ceri Science Po, 2011.
- CAMPESINA, VIA. *Dites NON au contrôle de l'Agriculture et de l'Alimentation par les multinationales*. Via Campesina, 2010.
- Chikaipa, Victor. *A Critique of the government responses on oppositions and protests over land grabs in Malawi: A case study of the chinese and Madonna's raising Malawi project land leases in Salima et Lilongue district's respectively*. Global Land Grabbing II, 2012.
- Chouquet, Gerard. «Comprendre les acquisitions massives de terres dans le monde aujourd'hui.» *Knowing to manage the territory, protect the environment, evaluate the cultural heritage*. 2012.
- Cissé, Yacine. «Scandale Foncier à Podor: des italiens font main basse sur 20.000 ha de terres.» *Wal Fadjri*, 2011.
- Cotula, Lorenzo, Sonja Vermeulen, Rebeca Leonard, et James Keeley. *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa*. FAO, IIED, FIDA, 2009.
- Coulibaly, Adama. «Projet Sen Huile Sen Ethnaol: deux blessés dans un affrontement entre forces de l'ordre et les populations.» *Sunuker*, 2013.
- Daniel, et Mittal. *The great land grab rush for word's farm land threatens food security for the poor*. The Oakland Institute, 2009.

- Diop, Cheick Lamine. «Litige foncier à Kebemer, Wade perd sa ferme.» *Sud Online*, 2012.
- EndaPronat. *L'accaparement de Terres au Sénégal, la lutte d'Enda pronat et de ses partenaires paysans*. Dakar: Endapronat, 2012.
- FIDH. *Terrains défrichés, Droits piétinés, les Impacts des plantations industrielles d'Hévea de Socfin-KCD sur les communautés autochtones de Boursa, Mondul Kiri*. FIDH, 2011.
- GRAIN. *Main Basse sur les Terres agricoles en pleine crise financière et alimentaire*. GRAIN, 2008.
- IPAR. *Impact des investissements agricoles italiens dans le biocarburant au Sénégal: Etude de cas dans les zones de Fanaye (st louis), Nétéboulou et de Ndogo Babacar (Tambacounda)*. Dakar: Ipar Action Aid Italie, 2012.
- Lavigne Delvill, Philippe. «Irrigation, émigration et sécurité alimentaire.» *Cahier des Sciences humaines*, 1991. p 105-116
- Kane, Abou. «Fanaye: Wade arrête définitivement le projet".» *Wal Fajri*, 2011.
- Koser, Khalid. «Une diaspora divisée? Transferts et transformation au sein de la diaspora Erythréenne.» *Dossier Politique Africaine*, Mars 2002.
- Mamonova, Natalie. *Challenging te dominant Assumptions About Peasants responses to land grabbing: A study of diverse Political reaction from below on the example of Ukraine*. Ithaca: The Land Deals Politics Initiative, 2012.
- Mathieu, Paul, Madiodio Niasse, et Pierre Pol Vincke. «Aménagements hydro-argicoles, concurrence pour l'espace et pratiques foncières locales dans la vallée du Fleuve Sénégal: le cas de la zone du lac de Guiers.» Dans *Espaces disputés,= en Arique Noire, pratiques foncières locales*, de Bernard Crousse, Emile Le Bris et Etienne Le Roy, 217-238. Paris: Karthala, 1986.
- Matiniello, Guiliano. *The Accumulation of dispossession and resistance in Northern Uganda*. Ithaca: The Land Deals Politics Initiative, 2012.
- Neef, Andreas, et Siphath Touch. *Land Grabbing in Cambodia, Narratives mechanisms, resistance*. Ithaca: The Land Deals Politics Initiative , 2012.
- Sy, Cherif Bocar, El Hadji Thierno Cissé, et Sidy Ba. *Etude Participative sur les Acquisitions Massives de Terres Agricoles en Afrique de l'Ouest et leur impact sur l'Agriculture Familiale et la Sécurisation Alimentaire, Etat des Lieux, Cas du Senegal*. Dakar: COPAGEN, 2013.